



**FLASH
AT**

N° 014 – Juin 2020

Chargement : collision piéton -
chariot



Description de l'Accident du Travail:

Dans le magasin d'expédition d'une entreprise d'usinage, un chauffeur observait l'opération de chargement de son véhicule. Positionné en retrait sur le quai, à l'entrée du tunnel de transbordement, il a été percuté par le chariot qui reculait.

La victime a eu un arrêt de travail de 45 jours consécutivement au choc lors du contact avec le chariot puis avec le mur.



Analyse/Arbre des causes

FICHE D'ANALYSE

Activité	A son arrivée sur le site, le chauffeur positionne sa semi à quai puis rejoint le magasinier par l'escalier d'accès au quai. La victime, positionnée en retrait sur le quai, surveille le chargement de sa remorque réalisé par le magasinier.
Organisation	La victime est en coactivité avec le conducteur de chariot. Le protocole de sécurité existe mais l'emplacement d'attente pour le chauffeur n'est pas précisé.
Matériel	Quai à manœuvre manuel compensée en bon état. Chariot autoporté en leasing et vérifié conformément à la réglementation.
Humain	La victime est expérimentée et connaît parfaitement ce site de chargement. Port des chaussures de sécurité et du gilet jaune. Le magasinier possède les permis et autorisation de conduite correspondant aux chariots utilisés dans l'établissement.
Environnement	Zone d'évolution située à l'extrémité d'un tunnel de transbordement de 5 m avec une seule porte de quai. L'éclairage du secteur est satisfaisant ainsi que l'état du revêtement.

CAUSES IDENTIFIÉES

A - Organisationnelles	Protocole de sécurité incomplet. Pas de précision sur la zone d'attente du chauffeur pendant l'opération de chargement/déchargement.
B - Techniques	Le secteur d'évolution du chariot est limité à une largeur légèrement supérieure à la largeur d'un quai en raison de la présence d'un tunnel. Cette configuration limite les manœuvres de retournement des chariots pendant le chargement.
C - Humaines	Positionnement du chauffeur dans la zone tunnel afin de surveiller son chargement



FLASH AT

Mesures de prévention

MESURES DE PREVENTION

A - Organisationnelles

- Organiser l'accueil des chauffeurs en leur présentant les conditions de réalisation des opérations de chargement/déchargement (lieu d'observation sécurisé pour les chauffeurs....)
- Mettre à jour le protocole de sécurité et le communiquer aux transporteurs et salariés du site

B - Techniques

- Définir et matérialiser un emplacement sécurisé pour permettre au conducteur d'observer les opérations de chargement/déchargement
- Vérifier le fonctionnement des avertisseurs sonores des chariots
- Equiper les chariots d'avertisseurs visuels et/ou systèmes de détection de personne

C - Humaines

- Compléter la formation et/ou rappeler les règles de conduite en sécurité des chariots, notamment en marche arrière
- Valider les aptitudes des salariés à la conduite des chariots



FLASH
AT

Documentation

- [ED 6059 « Conception et rénovation des quais pour l'accostage, le chargement et le déchargement en sécurité des poids lourds »](#)
- [Recommandation R432 «Chargement et déchargement des poids lourds à quai »](#)
- [DO 9 « Chutes, heurts et autres perturbations du mouvement, les comprendre pour les prévenir »](#)
- [ED 766 « Chariots automoteurs de manutention: manuel de conduite »](#)
- [ED 949 « Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté »](#)
- [ED 6348 « Questions - réponses sur la formation, l'autorisation de conduite et le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité \(Caces\) »](#)